



Institut  
François Mitterrand

**Règlement du Prix Master de l'Institut François Mitterrand**

1. Il est créé un prix Master de l'Institut François Mitterrand destiné à aider de jeunes chercheurs en sciences humaines.

Ce prix est décerné chaque année.

2. Ce prix récompense deux mémoires de master de première ou deuxième année (anciennement maîtrise et DEA) portant directement ou indirectement sur l'action politique de François Mitterrand depuis les années de la seconde guerre mondiale jusqu'à la fin du second septennat.

3. Sont admis à concourir :

- les étudiants (de toutes nationalités) inscrits dans un établissement situé en France ou à l'étranger et ayant soutenu un mémoire de recherche en master première ou deuxième année dans les disciplines suivantes: droit, économie, histoire, littérature, sciences de la communication, sciences politiques ;
- les étudiants ayant soutenu ce mémoire de recherche au cours de l'année universitaire précédant la date de remise du prix ;
- les étudiants ayant obtenu au minimum une mention « Bien » à la note de mémoire de recherche.

4. Pour les mémoires de master d'années antérieures, une dérogation est possible.

5. La première récompense est constituée d'une publication du mémoire et d'une somme forfaitaire de 1.500€ allouée à l'auteur du mémoire. La seconde récompense est constituée d'une somme forfaitaire de 1.000€ allouée à l'auteur du mémoire.

6. Chaque candidat doit adresser un dossier complet à l'Institut François Mitterrand :

- une copie numérique – compatible Microsoft Word ou Acrobat reader – du mémoire de master (gravée sur DVD-Rom si envoi par courrier) ;
- une lettre de recommandation du directeur de recherche, indiquant notamment la mention obtenue au mémoire et la date d'obtention. À défaut, un relevé de notes daté ;
- un résumé de 5 pages du mémoire (présentation du plan, thèmes, chronologies, principales conclusions, sources utilisées) ;
- un court curriculum vitae comportant en particulier les coordonnées de l'auteur du mémoire (adresse, téléphone, courriel) ;
- La [«demande d'inscription»](#) dûment remplie.

7. Le dossier de candidature est à envoyer :

- par internet (Wetransfer) à [prix-ifm@mitterrand.org](mailto:prix-ifm@mitterrand.org)
- ou à l'adresse postale suivante:

*Institut François Mitterrand, 33 rue du Faubourg Saint-Antoine, 75011 Paris.*

Il devra avoir été envoyé au plus tard le 31 décembre 2021, cachet de la poste faisant foi. Un comité de lecture est chargé de la lecture des travaux et du choix des deux mémoires lauréats.

Pour le prix 2021, ce comité de lecture est composé des personnalités suivantes: Dominique Bertinotti, Serge Berstein, Frédéric Bozo, Eric Bussière et Jean Musitelli.

**Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter :**

- par courrier simple :

*Institut François Mitterrand*

*Prix de l'Institut*

*33 rue du Faubourg-Saint-Antoine*

*75011 Paris*

- par téléphone : +33 1 44 54 53 93

- par courriel : [prix-ifm@mitterrand.org](mailto:prix-ifm@mitterrand.org)